

PRÊTS POUR LA DÉCLARATION NUTRITIONNELLE OBLIGATOIRE ?

Tous les produits alimentaires (sauf exception) devront afficher un étiquetage nutritionnel, appelé « déclaration nutritionnelle », d'ici le 13 décembre 2016, conformément au Règlement (UE) n°1169/2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (dénommé « règlement INCO »).



Préparez-vous dès maintenant et transformez cette obligation en opportunité de valorisation !

Nos SOLUTIONS pour vous accompagner :

- **DIAGNOSTIC rapide** pour savoir si le produit est exempté ou non de cette obligation
- **obtention, par CALCUL ET/OU ANALYSE, des valeurs nutritionnelles moyennes**
- **traduction des résultats en TABLEAU** à étiqueter, plus ou moins complexe en fonction du besoin (valeurs pour 100 g de produit, et éventuellement par portion et en pourcentage des apports de référence + répétition en face avant)
- indication des **TOLÉRANCES possibles** (écart toléré entre les valeurs nutritionnelles déclarées sur l'étiquetage et les valeurs analysées dans le cadre d'un contrôle officiel)
- **DIAGNOSTIC NUTRITIONNEL**, des atouts et faiblesses nutritionnelles du produit ouvrant des pistes de valorisation.

Nous proposons également des **FORMATIONS inter- et intra-entreprises** pour savoir comment réaliser un étiquetage nutritionnel conforme au règlement INCO ou comment réaliser un diagnostic nutritionnel.

Energie	kJ et kcal
Matières grasses	g
dont acides gras saturés	g
Glucides	g
dont sucres	g
Protéines	g
Sel	g



Nos moyens :

- Une équipe pluridisciplinaire composée d'ingénieurs et de techniciens.
- Une veille réglementaire, scientifique et technique régulière.
- Une participation active à des réseaux d'experts (RMT Nutriprevius).
- Des outils de calcul de valeurs nutritionnelles.
- Des laboratoires d'analyses physico-chimiques accrédité COFRAC dans nos locaux de Villers-Bocage (14) et de Mamirolle (25).

Votre contact :

Maelenn MARTIN

Ingénieur Veille, Nutrition et Réglementation

m.martin@actalia.eu

02 33 06 71 71

